



Conseils de prévention

Afin de prévenir les vols par effraction, les vols dans cabanon ainsi que les vols de ou dans véhicule, voici quelques conseils afin d'éviter d'en être victime.

Vols de et dans véhicule

Les véhicules volés, souvent récents, le sont généralement de façon électronique avec des dispositifs qui permettent aux voleurs de quitter avec le véhicule sans les clés originales. Les vols dans véhicule pour leur part ont principalement lieu la nuit alors que le véhicule est déverrouillé.

Nous tenons à rappeler à la population certains conseils de prévention pour contrer les vols.

- Stationner le véhicule dans les endroits éclairés.
- S'assurer que vos portes sont verrouillées.
- Stationner le véhicule dans le garage de la résidence si possible.
- Laisser un véhicule derrière le véhicule ciblé, pour compliquer la fuite.
- Installer un système d'alarme autre que celui d'origine.
- Faire le burinage du véhicule et de ses composantes.
- Installer un système de repérage approuvé par vos assurances.
- Installer une barrure de volant.
- Faites connaissance avec vos voisins immédiats et échangez vos coordonnées.
- Dénoncer toute intrusion sur votre terrain ou celui d'un voisin la nuit ou toute autre situation inhabituelle en contactant votre service de police en composant le 9-1-1 et ne pas intervenir. Prendre le plus de détails sur le ou les suspects et transmettre l'information le plus rapidement possible.

Vols par effraction résidences et cabanons

Il arrive parfois qu'il y ait des vols par effraction dans résidence ou dans cabanon pour y voler les pneus aux changements de saisons par exemple.

Afin de prévenir ces situations, nous vous invitons à visiter notre site Web www.police-rsl.qc.ca section prévention/**résidence**. Nous vous proposons de faire le tour du propriétaire avec une fiche d'évaluation de sécurité. Elle est très pratique, vous verrez ([fiche d'évaluation de sécurité pour résidence](#)).

Un rappel de quelques conseils de prévention

- Ne pas communiquer notre absence sur les réseaux sociaux :
- Demander à un voisin de cueillir le courrier et les journaux et d'entretenir votre gazon.
- Laisser une auto dans l'entrée.
- Allumer des lumières.
- Éviter de laisser des objets de valeur à vue.
- S'assurer que toutes les portes et fenêtres sont fermées et verrouillées.
- Ne jamais oublier que des vols peuvent être commis lorsque vous êtes au domicile si une entrée demeure accessible.

Pour toute information **URGENTE**, veuillez contacter le 9-1-1. Pour toute information **NON URGENTE**, nous vous invitons à composer la ligne « Info-crime » à la section du bureau du renseignement au 450 922-7001 poste 399.

Nous vous rappelons que toutes les informations reçues seront traitées de façon confidentielle.

